

Qui sommes-nous ?

ACTEURS et ACAT sont deux organismes de formation associatifs, partenaires, spécialisés dans l'accompagnement vers l'emploi et l'accompagnement à la VAE.

Nous intervenons en région Languedoc Roussillon et en Ile de France. Notre équipe, composée de professionnels, est formée spécifiquement à l'accompagnement VAE.

Notre objectif est de **Conseiller et d'Accompagner** les entreprises, les salariés et les demandeurs d'emploi dans des phases d'évolution, de transitions ou de changement.

Pour assurer notre mission, nous avons développé conjointement un pôle « **Accompagnement à la validation des acquis** ».

Notre prestation s'appuie ainsi sur l'identification des compétences exercées en situation de travail en rapport avec le diplôme visé.

Nous avons conçu des **outils destinés à la fois à la valorisation de l'entreprise mais aussi à celle de ses salariés**. Ces outils sont destinés à favoriser la professionnalisation, la connaissance et la reconnaissance des compétences internes.

Notre expérience nous permet d'observer un renforcement de la motivation et de la fidélisation des personnels ainsi qu'une amélioration de la cohésion sociale dans l'entreprise, dans une meilleure acceptation

Nous contacter



Contact :

Référente VAE

Adeline DUPONT

04.67.22.32.53

contact@acteurs-lr.fr

Retrouvez plus d'infos sur

<http://www.acteurs-lr.fr>

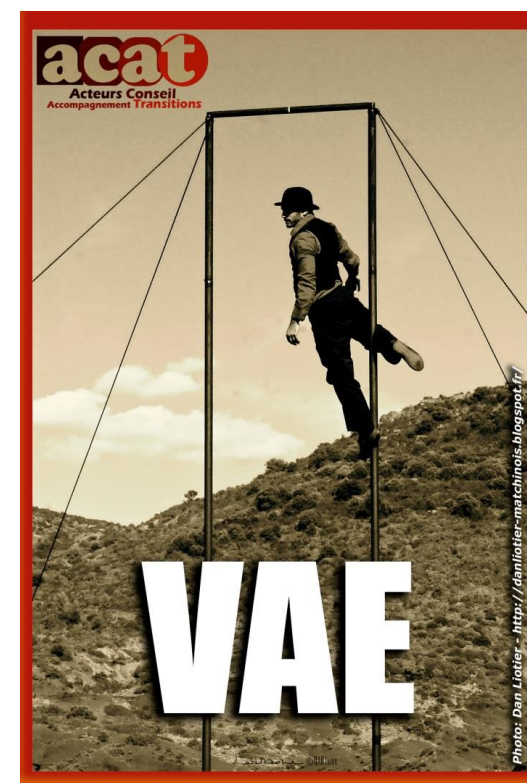
Association Loi 1901

N° SIRET 409 089 976 000 16

Organisme de Formation N° 91340326634



« Investir dans la formation, c'est conjuguer au présent, mais aussi au futur, le souci des hommes et le souci des résultats » Philippe Bloch





Qu'est-ce que la VAE ?

« La Validation des Acquis de l'Expérience est l'opportunité pour chacun de transformer ce qu'il a appris par le travail ou dans le cadre d'engagements personnels en une certification reconnue : un diplôme, un titre, ou un Certificat de Qualification Professionnelle ».

La validation des acquis de l'expérience (VAE) est un droit individuel qui permet à toute personne engagée dans la vie active de demander la validation de son expérience acquise.

Elle concerne toute personne justifiant d'au moins trois ans d'expérience en vue de l'acquisition d'un diplôme à finalité professionnelle, d'un titre professionnel ou d'un certificat de qualification de branche (loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002).

La pratique professionnelle peut être en continu ou discontinu, à temps plein ou à temps partiel, dans une activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport direct avec le diplôme, le titre ou le certificat visé.

Pour les entreprises

Accompagner dans l'élaboration de dispositifs VAE personnalisés (en collectif ou individuel)

Soutenir la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences pour accroître la performance et la fidélisation des salariés. Anticiper la mobilité interne, maintenir la compétitivité économique et répondre à de nouveaux besoins pour le développement de l'entreprise. Soutenir l'optimisation de la formation (gestion du temps).

Pour les salariés

Conseiller et accompagner la valorisation de l'expérience et des aptitudes acquises dans leurs activités professionnelles afin d'en développer l'efficacité, de renforcer pour les actions collectives la cohésion d'équipe.

Rechercher le dispositif financier mobilisable adapté tel que le CPF, le congé VAE (*pendant le temps de travail, hors temps de travail*), le plan de formation, la Période de Professionnalisation...

Pour les demandeurs d'emploi

Conseiller et accompagner la reconnaissance de leur expérience professionnelle par une certification reconnue et valorisante afin de monter en qualification, de favoriser la mobilité professionnelle et répondre aux attentes du marché de l'emploi.

+ de 150 personnes accompagnées

85 % de validation totale

MODALITES DE NOTRE INTERVENTION

Une présentation en amont du dispositif VAE

Présentation des conditions d'accès à la VAE, repérage des diplômes, démarches à effectuer, financements mobilisables, conseils pour l'obtention de la recevabilité...

- Information aux dirigeants d'entreprise sur la démarche VAE et les financements
- Information collective aux salariés dans votre entreprise sur le territoire national
- Information collective ou individuelle aux demandeurs d'emploi ou aux salariés dans le cadre d'une démarche individuelle : Montpellier, Lunel, Le Vigan, Lodève, Clermont l'Hérault.

Un accompagnement de proximité

- Au sein même de votre entreprise pour les VAE collectives sur le territoire national
- Au plus près des personnes accompagnées : interventions sur Montpellier, Lunel, Le Vigan, Lodève, Clermont l'Hérault.

Des horaires adaptés

- Suivant les besoins de l'entreprise
- Suivant les disponibilités des salariés et des demandeurs d'emploi

Une connaissance des différents dispositifs de financements

- OPCA plan de formation et CPF
- OPACIF
- POLE EMPLOI